



Bureau du
conseiller sénatorial
en éthique

Office of the
Senate Ethics Officer

États financiers du
**BUREAU DU CONSEILLER
SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE**

Exercice clos le 31 mars 2020

Juillet 2020

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2020

Page

Déclaration de la responsabilité de la direction

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers :

État de la situation financière	1
État des résultats et de la situation financière nette	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers.....	4

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier clos le 31 mars 2020. Ces états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; et en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



M^e Pierre Legault
Conseiller sénatorial en éthique et dirigeant
principal des finances



Nathalie Charpentier, CPA, CGA
Adjointe au dirigeant principal des finances

Le 21 juillet 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseiller sénatorial en éthique du Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Bureau du conseiller sénatorial en éthique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020
- l'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG S.R.L. / SENC.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 21 juillet 2020

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	99 840 \$	79 333 \$
Débiteurs et avances (note 6)	30 666	29 313
Total des actifs financiers	130 506	108 646
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	125 601	103 741
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	12 809	18 307
Total des passifs	138 410	122 048
Dette nette	(7 904)	(13 402)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	4 144	10 502
Charges payées d'avance	—	2 880
Total des actifs non financiers	4 144	13 382
Situation financière nette	(3 760) \$	(20) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des résultats et de la situation financière nette

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	Budget 2020	2020	2019
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		1 031 114 \$	1 148 180 \$
Variation du montant à recevoir du Trésor		20 507	(9 886)
Services fournis gratuitement par des autres ministères fédéraux (note 5a))		181 865	175 802
		<u>1 233 486</u>	<u>1 314 096</u>
Charges			
Salaires et avantages sociaux	947 510 \$	926 017	851 222
Services professionnels et spéciaux	350 000	164 203	304 221
Installations	117 702	117 702	117 702
Services publics, matériel et fournitures	7 500	8 784	12 194
Loyer, réparation et entretien	12 000	827	715
Impression et communication	15 000	4 369	4 210
Déplacements	19 000	8 966	7 022
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 358	6 358	6 358
	<u>1 475 070</u>	<u>1 237 226</u>	<u>1 303 644</u>
Surplus (coût) de fonctionnement net après le financement du gouvernement		(3 740)	10 452
Situation financière nette - début de l'exercice		(20)	(10 472)
Situation financière nette - fin de l'exercice		<u>(3 760) \$</u>	<u>(20) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	(1 237 226) \$	(1 303 644) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 358	6 358
Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	181 865	175 802
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Augmentation des débiteurs et avances	(1 353)	(9 562)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	21 860	(324)
Diminution des indemnités de vacances et de congrés compensatoires	(5 498)	(13 930)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	2 880	(2 880)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(1 031 114) \$	(1 148 180) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Autorité et objectifs

Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique (le «Bureau») a été créé par la Loi sur le Parlement du Canada et certaines lois en conséquence. Son mandat consiste à administrer et interpréter le Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012 et 2014.

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique comporte cinq grands domaines: avis et conseils, processus de déclaration annuelle, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

e) Charges

Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice

- i) Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi;
- ii) Les services fournis gratuitement par des ministères fédéraux pour les installations; les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le «Régime»), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les prestations de retraite ne figurant pas à l'état de la situation financière du Bureau, car la responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charges à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de contribuer pour les pertes actuarielles du Régime. Les pertes et les gains actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau, car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Emploi d'estimations

La préparation de ces états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, courant ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2020	2019
Total des charges et du coût de fonctionnement net	1 237 226 \$	1 303 644 \$
Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais pas sur les autorisations:		
Déduire services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	(181 865)	(175 802)
Augmentation des débiteurs et avances	1 353	9 562
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(21 860)	324
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	5 498	13 930
Amortissement d'immobilisations corporelles	(6 358)	(6 358)
	1 033 994	1 145 300
Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais plutôt sur les autorisations:		
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(2 880)	2 880
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 031 114 \$	1 148 180 \$

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

3. Autorisations parlementaires (suite)

b) Autorisations fournies et utilisées

	2020	2019
Crédit 20 - dépenses de fonctionnement	1 231 278 \$	1 214 777 \$
Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés	125 732	122 402
	1 357 010	1 337 179
Moins autorisations périmées - fonctionnement	(325 896)	(188 999)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 031 114 \$	1 148 180 \$

4. Avantages sociaux futurs

Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2020, les charges s'élèvent à 64 163 \$ (66 719 \$ en 2019), soit environ 1,4 fois (1,4 fois en 2019) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les pertes et les gains actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

5. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

5. Opérations entre apparentés (suite)

a) Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal, car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

	2020	2019
Installations	117 702 \$	117 702 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires	64 163	58 100
	181 865 \$	175 802 \$

b) Autres opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada fournit des services (sur une base de recouvrement des coûts) et achète des biens et des services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et de ces services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau s'élevait à 30 606 \$ (59 176 \$ en 2019).

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'État :

	2020	2019
Débiteurs	30 416 \$	29 063 \$
Créditeurs	7 594	309

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et les avances du Bureau :

	2020	2019
Débiteurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	30 416 \$	29 063 \$
Avances	250	250
	30 666 \$	29 313 \$

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente de l'information sur les crédoiteurs et les charges à payer du Bureau :

	2020	2019
Crédoiteurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	7 594 \$	309 \$
Crédoiteurs - entités externes	14 181	29 448
	21 775	29 757
Charges à payer	103 826	73 984
	125 601 \$	103 741 \$

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
Matériel informatique	7 562 \$	7 562 \$	– \$	2 520 \$
Améliorations locatives	15 656	11 512	4 144	7 982
	23 218 \$	19 074 \$	4 144 \$	10 502 \$

Le coût et l'amortissement cumulés au 31 mars 2019 se chiffraient respectivement à 23 218 \$ et à 12 716 \$.

9. Obligations contractuelles

Le Bureau a des contrats pluriannuels pour ses locaux avec Services publics et Approvisionnement Canada. Ces contrats sont fournis sans frais au Bureau. Le montant estimé pour les prochaines années est comme suit :

2021	114 078 \$
2022	9 507
	123 585 \$

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

10. Impact de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux au Canada.

Au moment de l'approbation des présents états financiers, le Bureau a fait la mise en œuvre d'exigences de travail à domicile pour tous ses employés. La pandémie du COVID-19 est dynamique, et la durée et l'ampleur de son impact sur les coûts de fonctionnement du Bureau de sont pas connues pour l'instant.